

Le **lundi 21 juillet**, deux mille vingt-cinq, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19h30, à la salle publique de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Gaston Arsenault, Richard Desbiens et Maurice Chicoine et la conseillère Manon Bourdages, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025.

2. Administration générale :

2.1 Nomination de la salle du conseil municipal

3. Autres

3.1 Période de questions.

3.2 Levée de l'assemblée extraordinaire du 21 juillet 2025.

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025

2025-07-217

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 soit adopté tel que proposé.

2. Administration générale :

2.1 Nomination de la salle du conseil municipal

2025-07-218

CONSIDÉRANT QUE depuis la rénovation de l'hôtel de ville en 2023 la salle du conseil municipal n'a pas de nom;

CONSIDÉRANT QUE durant l'automne 2024 et l'hiver 2025 les citoyens ont été appelé à déposer des propositions de noms pour la salle du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et le maire ont procédé a un vote secret pour déterminer, parmi les noms proposés, celui qui serait retenu;

CONSIDÉRANT QUE le nom qui a obtenu le plus de vote est celui de Madame Suzette Arsenault;

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzette Arsenault est encore aujourd'hui la seule femme a avoir occupé le poste de maire de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de la salle Suzette-Arsenault permet de souligner le passage de Madame Arsenault à la mairie ainsi que la place importante qu'occupe les femmes dans la politique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite également que cette nomination incite d'autres femmes à s'impliquer en politique municipale;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la salle du conseil municipal : la salle Suzette-Arsenault.

3. Autres

3.1 Période de questions

Le maire, Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assemblée.

3.2 Levée de l'assemblée extraordinaire du 21 juillet 2025

2025-07-219

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 7 juillet soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.